



Commune de Saint Hilaire Les Places

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 22 MARS 2021 à 19h00

L'an deux mille vingt et un, le vingt-deux mars à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Hilaire-Les-Places, dûment convoqué le 16 mars 2021, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de **Madame Sylvie VALLADE**, Maire.

PRESENTS : Mme Sylvie VALLADE, M. Jean-Bernard DOGNON, M. Gérard CHANDES, Mme Marie-José HEGARAT, Mme Brigitte LALLET, M. Vincent CALLANDREAU, Mme Véronique JEAN, M. Paul DEBET, M. Jean-Marie BEYNET.

ABSENTS excusés : Mme Marie Line VALADE (pouvoir à M. Jean-Bernard DOGNON), Mme Pauline BRUZAT (pouvoir à M. Gérard CHANDES), Mme Véronique BONNET (pouvoir à M. François DAGIRAL), M. François DAGIRAL, M. Sébastien BAYLET (pouvoir à Mme Véronique JEAN), M. Roland GRANGER.

M. François DAGIRAL est arrivé à 19H20 et Mme Marie Line VALADE est arrivée à 20H10.

Secrétaire de séance : Mme Brigitte LALLET

INTRODUCTION

Madame Le Maire demande au conseil municipal d'ajouter 2 points à l'ordre du jour :

1. Etude de marché pour l'implantation d'une boucherie
2. Travaux de sécurisation à Puycheny

Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'ajout de ces 2 points.

APPROBATION COMPTE(S) RENDU(S)

- Approbation du compte rendu du 12 Octobre 2020 : à l'unanimité
- Approbation du compte rendu du 14 décembre 2020 : à l'unanimité

Arrivée de Monsieur François DAGIRAL 19H20.

I – AFFAIRES FINANCIERES

Comptes administratifs 2020 Budget Principal

Le compte administratif 2020 présenté de manière détaillée par Mme Le Maire à l'assemblée se résume de la manière suivante :

	Budget voté	Budget réalisé
Total dépenses fonctionnement	813 126,94 €	813 113,13 €
Total recettes fonctionnement	813 126,94 €	851 067,90 €
Résultat de fonctionnement 2020		+ 37 954. 77 €
Report fonctionnement 2019		0

Résultat de fonctionnement corrigé		+ 37 954.77 €
Total dépenses investissement	226 841.40 €	226 696.11 €
Total recettes investissement	226 841.40 €	254 973.91 €
Résultat d'investissement 2020		+ 28 277.80 €
Report investissement 2019		-132 923.78 €
Résultat investissement corrigé 2020		-104 645.98 €

Conformément à l'article L221-14 du Code Général des collectivités territoriales, Madame le Maire quitte la salle au moment du vote du compte administratif.

Monsieur Gérard CHANDES, le doyen du Conseil Municipal, prend la présidence de l'assemblée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte le compte administratif 2020 du budget principal à l'unanimité.

Comptes administratifs 2020 Budget Eau et assainissement

Le compte administratif 2020 présenté par Mme Le Maire à l'assemblée se résume de la manière suivante :

	Budget voté	Budget réalisé
Total dépenses fonctionnement	238 460.29 €	139 293.90 €
Total recettes fonctionnement	238 460.29 €	136 213.73 €
Résultat de fonctionnement 2020		- 3 080.17 €
Report fonctionnement 2019		+103 062.46 €
Résultat de fonctionnement corrigé		+ 99 982.29 €
Total dépenses investissement	215 551.87 €	5 366.63 €
Total recettes investissement	215 551.87 €	66 516.27 €
Résultat d'investissement 2020		+ 61 149.64 €
Report investissement 2019		+ 164 203.04 €
Résultat investissement corrigé 2020		+ 225 352.68 €

Conformément à l'article L221-14 du Code Général des collectivités territoriales, Madame le Maire quitte la salle au moment du vote du compte administratif.

Monsieur Gérard CHANDES, le doyen du Conseil Municipal, prend la présidence de l'assemblée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte le compte administratif 2020 du budget Eau et Assainissement à l'unanimité.

Comptes administratifs 2020 Budget Lotissement Les Grands Clos

Le compte administratif 2020 présenté par Mme Le Maire à l'assemblée se résume de la manière suivante :

	Budget voté	Budget réalisé
Total dépenses fonctionnement	176 003.07 €	0 €
Total recettes fonctionnement	176 003.07 €	0 €
Résultat de fonctionnement 2020		-0 €
Report fonctionnement 2019		+ 36 667.42 €
Résultat de fonctionnement corrigé		+ 36 667.42 €
Total dépenses investissement	176 003.07 €	0 €
Total recettes investissement	176 003.07 €	0 €
Résultat d'investissement 2020		+ 0 €
Report investissement 2019		-176 003.07 €
Résultat investissement corrigé 2020		-176 003.07 €

Conformément à l'article L221-14 du Code Général des collectivités territoriales, Madame le Maire quitte la salle au moment du vote du compte administratif.

Monsieur Gérard CHANDES, le doyen du Conseil Municipal, prend la présidence de l'assemblée.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte le compte administratif 2020 du budget Lotissement Les Grands Clos à l'unanimité.

Arrivée de Mme Marie Line VALADE 20H10

Comptes de gestions 2020 Budget principal

Comptes de gestions 2020 Eau et assainissement

Comptes de gestions 2020 Lotissement

Mme le Maire expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant la présentation du budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Considérant l'approbation du compte administratif de l'exercice 2020 lors de la même séance du conseil municipal,

Considérant que le Trésorier a bien repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte les comptes de gestion 2020 à l'unanimité.

Affectation du résultat et reports Budget principal

Vu Article L. 2311 – 5 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'affectation du résultat de l'exercice n-1 se fait après le vote du compte administratif.

Seul le résultat excédentaire de la section de fonctionnement fait l'objet d'une affectation par décision du conseil municipal. Madame le Maire propose l'affectation suivante :

Résultat de l'exercice en fonctionnement	37 954,77 €
Résultat antérieur	0,00 €
Besoin en investissement	104 645,98 €
TOTAL A AFFECTER au compte 1068	37 954,77 €
Excédent de fonctionnement à reporter au BP 2021 ligne 002	0.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte l'affectation du résultat présentée et le report, à l'unanimité.

Affectation du résultat et reports Budget Eau et assainissement

Vu Article L. 2311 – 5 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'affectation du résultat de l'exercice n-1 se fait après le vote du compte administratif.

Seul le résultat excédentaire de la section de fonctionnement fait l'objet d'une affectation par décision du conseil municipal. Madame le Maire propose l'affectation suivante :

Résultat de l'exercice	-3 080,17€
Résultat antérieur	103 062,46€
Besoin en investissement	0,00 € (car excédent)
TOTAL A AFFECTER au compte 1068	0,00 €
Excédent de fonctionnement à reporter au BP 2021 ligne 002	99 982,29 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte l'affectation du résultat présentée et le report, à l'unanimité.

Reports Budget Lotissement

Madame le Maire propose le report sur 2021 suivant :

Fonctionnement (recettes) 139 335,65
Investissement (dépenses) -176 003,07

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte les reports, à l'unanimité.

Tarifs facturation Eau et assainissement (Part fixe)

Madame le Maire rappelle que la facturation de l'eau et de l'assainissement comporte 2 parties :

- La part fixe
- La part variable

Par délibération du 14/12/2020, il a été voté de nouveaux tarifs au m3 en eau et assainissement, ce qui correspond à la part variable.

Mme Le Maire propose d'augmenter en complément la part fixe à partir du 1/07/2021 comme suit : (+ 5% arrondi à l'euro supérieur)

	Aujourd'hui	Proposition à compter du 01/07/2021
Part fixe eau	38.5 € /an	41 € /an
Location du compteur	4.5 € /an	5 € / an
Part fixe assainissement	30.5 € / an	33 € / an

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve les nouveaux tarifs proposés à compter du 01/07/2021, à l'unanimité.

Tarifs transports scolaires (avenant à la convention avec le Conseil Régional)

Madame Le Maire rappelle qu'une convention du Conseil Régional fixe les tarifs et le règlement des transports scolaires.

Ceux-ci se trouvant modifiés pour l'année scolaire 2020-2021, un avenant à la convention doit être validé par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'avenant à la convention du Conseil Régional et après en avoir délibéré, approuve celle-ci et autorise Madame le Maire à signer les documents s'y rapportant.

Projets d'investissement et demandes de subventions

Madame le Maire propose au conseil municipal les projets d'investissement suivant :

- Projet numérique à l'école
- Création de toilettes accessibles pour l'école
- Travaux d'accessibilité du gîte n°10.
- Extension de la salle polyvalente pour création de toilettes accessibles
- Extension des toilettes publiques du Lac plaisance pour accessibilité
- Projet de restructuration de la cantine et fourniture de matériels

Madame le Maire demande un accord de principe pour ces projets ainsi que l'autorisation de demander les subventions à la Préfecture et au Conseil Départemental pouvant s'y rapporter selon les études et devis présentés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne un accord de principe aux projets et autorise Madame le Maire à faire les demandes de subventions auprès des administrations pour lesquelles ces projets pourraient être éligibles.

Convention SEHV

Monsieur DOGNON présente le projet de convention portant règlement d'adhésion relatif au service énergies du SEHV.

Monsieur DOGNON propose de choisir l'option « avec action » Bilan et suivi énergétique de la collectivité au tarif de 50€ + 0.3 € par habitant.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la convention et après en avoir délibéré :

- **approuve** à l'unanimité le règlement d'adhésion et choisi l'option « avec action » Bilan et suivi énergétique au tarif énoncé
- **autorise** Madame le Maire à signer les documents s'y rapportant

Motion

Monsieur DOGNON propose une motion contre le projet réorganisation du groupe EDF appelé « Hercule ».
La motion est soumise au vote et adoptée à l'unanimité.

Adhésion BSP projet Tram Train

Madame le Maire présente le projet « TRAMTRAIN Limousin » porté par le collectif BSP.

Il s'agit à travers l'entretien et le développement de l'infrastructure ferroviaire existante, de desservir Limoges et les campagnes environnantes dans un rayon de 60 km dont Saint Hilaire sur la ligne Thiviers-Guéret. Ce sont 400km de réseau qui, en complémentarité avec les autres modes de déplacement (train, bus, trolley, automobile, vélo...) forment un système unique de transport au service des habitants.

Madame le Maire propose l'adhésion au collectif BSP pour soutenir le projet TRAM TRAIN à 1€ et ainsi qu'un don de 14€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adhérer au collectif BSP pour les montants énoncés.

Soutien Railcoop

Madame le Maire explique que l'ambition de Railcoop est de redonner du sens à la mobilité ferroviaire en impliquant citoyens, cheminots, entreprises et collectivités autour d'une même mission : développer une offre de transport ferroviaire innovante et adaptée aux besoins de tous les territoires. Railcoop a pour projet de faire rouler ses trains dès 2022 sur la ligne Bordeaux-Lyon.

Madame le Maire propose de soutenir l'action de Railcoop en souscrivant à 1 part sociale soit 100€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de souscrire à 1 part sociale Railcoop.

II- PERSONNEL

Tableau des effectifs sur les postes permanents

Pour plus de clarté sur les emplois permanents de la commune et afin d'en fixer l'effectif réel, Madame le Maire propose de valider le tableau des effectifs suivant :

CADRES D'EMPLOIS	GRADES	Nb HEURES HEBDO.	NOMBRE D'EMPLOIS
Filière administrative			
Rédacteur territorial	Rédacteur territorial	35h	1
Adjoint Administratif	Adjoint Administratif	35h	2
Filière technique			
Agent de maîtrise	Agent de maîtrise	35h	1
Adjoint technique	-Adjoint technique principal de 2ème classe	35h	2
	-Adjoint technique principal de 1ère classe	35h	1
	-Adjoint technique	35h	3

Le Conseil Municipal, valide le tableau des effectifs sur postes permanents comme présenté, à l'unanimité.

III- AFFAIRES GENERALES

RPQS (Rapport Prix Qualité Service) Eau 2019

Mme le maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (SISPEA).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Mme le Maire précise que le RPQS 2019 aurait dû être produit en 2020 mais que les difficultés dues au contexte actuel ne l'ont pas permis.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal, à l'unanimité :

ADOpte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2019 tel que présenté.

EPFNA/ Projet sur la maison Tharaud

Le point est reporté par manque d'éléments suffisants.

Convention utilisation du Lac Plaisance

Madame le Maire propose au conseil municipal de permettre à l'association « Bords de Vienne Triathlon » d'utiliser le Lac Plaisance à titre gracieux dans le cadre de ses activités sportives.

Madame le Maire présente les modalités de la convention.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la convention et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité celle-ci et autorise Madame le Maire à signer les documents s'y rapportant.

Etude de projet Implantation d'une boucherie

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de faire effectuer une étude de marché pour l'implantation d'une boucherie charcuterie traiteur sur la commune de Saint Hilaire.

Ayant déjà eu des contacts qui n'ont pas abouti, Mme le Maire précise que cette étude permettrait de rassurer un professionnel potentiellement intéressé par la faisabilité d'un tel projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne à l'unanimité son accord pour faire effectuer cette étude.

Travaux Puycheny

Madame Le Maire expose que les travaux de sécurisation à Puycheny sur le site du Musée de la terre ont fait l'objet d'une nouvelle étude de coût.

La circulation entre les trois sites (l'espace Camille Aupeix, l'espace Mazerollas et la lande à serpentine) se fait par une voie communale, une voie intercommunale et la route départementale. Celle-ci n'est pas sécurisée ni accessible et l'aménagement permettrait de palier à ces manquements.

La part financière communale des travaux d'aménagement s'élèverait à environ 16 400 € HT

Mme le Maire rappelle qu'un accord de subvention a d'ores et déjà été attribué.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne à l'unanimité son accord pour faire effectuer ces travaux et donne pouvoir à Madame le Maire pour signer tout document relatif à cette décision.

IV – VIES DES COMMISSIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire remercie toute l'équipe pour le travail fait : cela se voit et nos habitants le disent.

Ressources humaines :

Les entretiens annuels ont été faits avec tous les agents + une réunion avec tous les agents pour présenter à nouveau le fonctionnement de la collectivité.

Lignes directrices de gestion pas faites comme beaucoup de petites communes.

Recrutements :

Les 3 agents recrutés depuis le mois de juin donnent entièrement satisfaction. Le cuisinier fait un très bon travail, il a beaucoup d'idées et des projets intéressants.

Finances :

Une commission finances a eu lieu.

Il semblerait que le Crédit Agricole accepte de renégocier les 2 prêts qui nous posent problème.

La ligne budgétaire conseillée par notre trésorier n'a pas été nécessaire.

Monsieur LOUVET, nouveau conseiller aux décideurs locaux nous a donné son analyse de la situation de la commune. Nous avons envisagé avec lui des pistes pour améliorer nos finances. Le dossier sera repris en Avril après les votes des budgets 2021. Les dotations 2021 ne sont pas connues pour l'instant.

Nous avons adhéré au groupement d'achat AGAPRO pour optimiser nos achats d'alimentaires, produits d'entretien et fournitures de bureau.

CTD du département : financement obtenu pour L'accessibilité du gîte n°10, les travaux de voirie et l'enfouissement des réseaux électrique au Lac Plaisance.

Colis des aînés

La boulangerie Au Pain d'Hélène a fait cadeau de 83 bouteilles de cidre. Nous la remercions chaleureusement au nom de nos administrés. Que de remerciements et de compliments sur le contenu. A noter qu'un couple de Rilhac Lastours inscrit sur la liste électorale de notre commune a tenté à plusieurs reprises d'obtenir un colis sur notre commune.

Ecole :

Toujours quelques enfants turbulents. Des gestes inappropriés en Février. Démarrage d'un foyer épidémique au sein des parents d'élèves. Déclanchement du courrier dans les boîtes aux lettres.

Rendez-vous avec l'inspecteur de l'éducation nationale, avec la crainte de l'annonce de la fermeture d'une classe. Ce n'est pas le cas ni pour la rentrée 2021 ni celle de 2022. Sa demande de RDV était essentiellement motivée par la demande de toilettes. Il était convaincu qu'aucune demande de subvention n'avait été faite auprès de la Préfecture. La preuve lui a été apportée que tout avait bien été fait en temps et en heure et que la réponse de la Préfecture avait été négative. Il dit que la Préfecture ne lui a pas transmis le dossier....

La nouvelle étude de l'ATEC est arrivée ce matin.

Service Civique :

Il intervient dans la classe de CP et CE1. Il devrait y avoir une commission école lundi prochain pour caler l'élection du conseil municipal des jeunes.

TRAVAUX :

Logement de la Poste :

Les travaux sont terminés. Nous cherchons des locataires. Mr GOURGOUSSE et Mr ALBIER doivent encore intervenir sur la fumisterie.

Aménagement du centre bourg :

L'étude préliminaire d'aménagement du centre bourg est arrivée. Nous ne pourrions pas entreprendre la totalité du dossier.

Je propose qu'on fasse poser des balises de séparation de voies pour simuler les possibilités de circulation et de revoir le cabinet pour envisager des travaux à minima sur les trottoirs. Je propose aussi de faire faire un marquage d'emplacements de stationnement sur la place pour organiser au mieux le stationnement.

Traversée de la Grénerie :

Suite à la pétition, une réunion a eu lieu avec le Maire de Ladignac. Il a été convenu d'installer chacun un radar pédagogique et 3 panneaux de 50 Km/h avec rappel. L'ATEC doit préparer un dossier de proposition d'aménagement pour fin juin.

Raccordement à la fibre Les Martres et Puychény :

Lors d'une réunion de la Communauté de communes début Janvier, Madame le Maire a découvert que le raccordement des Martres et de Puychény était reporté à 2023. Venue du directeur de DORSAL avec le représentant du département. Nous avons sauvé le raccordement des 2 tuileries et de l'atelier musée pour l'instant...

Eglise de St-Hilaire : venue de l'ABF, de la DRAC avec le conservateur régional et un architecte du patrimoine suite au diagnostic de Maria Andréa GRECU. Nous attendons pour la fin du mois la priorisation des tranches de travaux. Elle sera produite par Monsieur TEYSSERE, ingénieur du patrimoine.

Intervention d'un pompier préventionniste sur tous nos sites. Bien des choses à revoir.

Curage des fossés fait sur 6 kms

Entretien des fossés fait et bien fait.

Social

Beaucoup de problèmes de voisinage, très vraisemblablement dus au confinement et à l'anxiété provoquée par la pandémie.

Permanences Senior et Compagnie :

Une famille nous a remercié car cela a permis de trouver la solution.

Vaccination : une trentaine d'administrés vaccinés

Environnement

Fleurissement :

Pierre LAGEDAMON et Dominique CHABASSIER interviennent pour nous aider à mettre en place un fleurissement adapté au changement climatique

Nous avons accueilli Monsieur HULOT, directeur du pôle environnement à la DDT. Nous avons traité des dossiers arrosage lié à la présence de la carrière des Mounières utilisée non seulement pour nos besoins pour le fleurissement mais aussi par tous nos administrés. Il dit que c'est une aubaine pour nos administrés. Un arrêté devrait suivre très rapidement. Nous avons aussi abordé le problème de la réserve présente au-dessus du coucou. Elle n'a jamais été enregistrée auprès de la DDT. Il va la régulariser et indique qu'il n'y a aucun travaux à faire mis à part la grille. Enfin nous avons abordé les problèmes liés à l'état des chemins d'exploitation présents sur deux digues d'étangs. Nous soulignons la qualité d'écoute dont nous avons bénéficié et remercions Mr HULOT. C'est agréable de se sentir soutenus.

SITE TOURISTIQUE :

Matinées participatives : les 24 Avril, 22 et 29 Mai puis 12 Juin.

Vidange du coucou et du lac Plaisance :

Vidange du lac Plaisance le 6/11/2020 directement dans l'étang du Coucou, sans pêche du poisson (2eme période de confinement)

Vidange du Coucou le 15/01/21, bilan des poissons pêchés (des deux plans d'eau) :

Brochets : 82 kg (169 pièces)

Grosses perches : 22 kg (63 pièces)

Sandres : 12 kg (6 pièces)

Carpes : 340 kg (95 pièces)

Tanches : 74 kg (50 pièces)

Friture (gardons/perchettes) : 307 kg

Écrevisses : > 20 kg et 1 tortue ...

Soit au total 845 kg de poissons (assez peu néanmoins pour nos deux plans d'eau)

12 boucles cyclotourisme devraient être en place pour la saison. Un groupe marketing travaille à la marque pour notre territoire.

Commission tourisme

Paddle offerts par l'association L.A.C. Plaisance

Mini pédalos à venir

Pédalos réparés par un de nos administrés

Minigolf réparé par un groupe de conseillers

Le partenariat avec le SUPER U conclu pour cinq ans a permis de financer les 14 bancs installés autour du lac ainsi que le 15^{ème} est installé à St-Hilaire. Les jeux qui seront installés d'ici le début de la saison seront financés dans les mêmes conditions.

ARCHIVES :

Brigitte et Marie José travaillent sur les archives du grenier et sont accompagnées par 2 de nos administrés.

Associations :

Les amis des tuileries : planning d'activités sur juillet et août 5 activités par jour.

La pétanque : la Fanny n'existe pas officiellement.

Rock Métal Camp : changement de président et festival annulé

Bulletin municipal : Nos administrés sont satisfaits.

Opération HAIECOLIER

La Fédération des Chasseurs de la Haute-Vienne a lancé l'opération HAIECOLIER à l'attention des écoliers du département dans le but de planter 87 haies champêtres représentant plus de 10 000 arbres favorables à la biodiversité.

Outre les bénéfices écosystémiques pour l'environnement, cette opération est l'occasion originale d'associer petits et grands autour d'un enjeu fédérateur : AGIR pour la Biodiversité !

Le samedi 20 mars, une trentaine d'enfants, leurs parents, des membres de l'ACCA et de nombreux bénévoles ont participé à cette opération près de la rivière anglaise sur le site du Lac Plaisance.